

OCHA d'une seule voix: les principes humanitaires



OCHA

Que signifient les principes humanitaires?

Les principes humanitaires offrent les bases de l'action humanitaire.

Les principes humanitaires occupent une place centrale dans l'établissement et le maintien de l'accès aux populations touchées, que ce soit dans le cadre d'une catastrophe naturelle, d'un conflit armé ou d'une situation d'urgence complexe. La promotion du respect des principes humanitaires pendant la réponse constitue un élément essentiel d'une coordination humanitaire efficace, et se trouve au cœur du rôle d'OCHA.

Les principes humanitaires

Humanisme	Neutralité	Impartialité	Indépendance opérationnelle
Il faut alléger les souffrances humaines où qu'elles soient. L'objectif de l'action humanitaire est de protéger la vie et la santé et de garantir le respect des êtres humains	Les acteurs humanitaires ne doivent pas prendre parti pendant les hostilités ou se lancer dans des polémiques de nature politique, raciale, religieuse ou idéologique.	L'action humanitaire doit être menée uniquement sur la base des besoins, en donnant la priorité aux situations de détresse les plus urgentes sans faire de distinction entre nationalités, races, genres, religions, croyances, classes ou opinions politiques.	L'action humanitaire doit être indépendante de toute visée politique, économique, militaire ou autre dans les zones où elle est mise en œuvre.

La place centrale que ces principes occupent dans le travail humanitaire des Nations Unies est consacrée par deux résolutions de l'Assemblée générale. Les trois premiers principes sont consacrés par la résolution 46/182 de l'Assemblée générale adoptée en 1991. Cette résolution a également établi la fonction de Coordonnateur des secours d'urgence (ERC). Le quatrième principe a été ajouté au texte de la résolution 58/114 adoptée en 2004.

L'attachement aux principes humanitaires s'exprime également au niveau institutionnel par la grande majorité des organisations humanitaires. De plus, 481 organisations dans le monde sont signataires du Code de conduite de la Croix-Rouge/ONG applicable pendant les opérations de secours en cas de catastrophes. L'engagement d'adhérer à ces quatre principes humanitaires y figure¹.

Les principes humanitaires sont pertinents d'un point de vue opérationnel, une grande partie de l'action humanitaire se déroulant dans des situations de conflit et de grande instabilité. Le respect de ces principes est ce qui permet de distinguer l'action humanitaire des activités et objectifs d'autres acteurs. C'est également ce qui permet de ne pas voir l'action humanitaire comme une ingérence dans les affaires internes d'un pays. Pour que tous les acteurs sur le terrain

“L'autorité morale des Nations Unies dépend de leur capacité à aider ceux qui en ont le plus besoin. Elles doivent le faire selon les normes éthiques les plus élevées et avec professionnalisme”

Ban Ki-moon, Secrétaire général des Nations Unies, Council of Foreign Relations, New York, mai 2006.

¹ www.ifrc.org – liste des signataires. Le Code de conduite de la Croix-Rouge/ONG inclut des principes qui vont au-delà des quatre principes de base approuvés par l'Assemblée générale. Ces principes humanitaires supplémentaires, pris dans un contexte spécifique, peuvent revêtir une signification particulière pour les organisations humanitaires (ex. « la participation » est souvent citée comme un principe humanitaire important). Toutefois, pour les agences humanitaires des Nations Unies, les principes essentiels sont ceux approuvés par l'Assemblée générale. Beaucoup d'autres principes peuvent être rattachés aux quatre principes de base.

OCHA d'une seule voix est un outil de référence dont l'objectif est de permettre au personnel de donner le point de vue d'OCHA sur des questions clés. Pour davantage d'informations, veuillez contacter le Groupe de publication de l'information: ochareporting@un.org

acceptent le déroulement des activités humanitaires, il est indispensable d'expliquer clairement le contenu des principes humanitaires et de faire en sorte qu'ils soient respectés. Cela permet ainsi de gagner accès à la population touchée et de garantir la sécurité du personnel humanitaire et des bénéficiaires. Un accès durable contribue aussi au renforcement, dans les faits, des principes humanitaires. Il permet aux acteurs humanitaires de contrôler directement les distributions de biens aux populations qui souffrent, de garantir que cette aide est distribuée de manière impartiale et qu'elle parvient à ceux qui en ont le plus besoin.

Quel est le rôle d'OCHA?

Les principes humanitaires sont inhérents au mandat d'OCHA et sont liés à chacune de ses fonctions de base. Comme le dit l'énoncé de sa mission (« mobiliser et coordonner une action humanitaire guidée par des principes ») OCHA œuvre à la promotion du respect des principes humanitaires par l'ensemble de la communauté humanitaire pendant chaque réponse. Pour cela, OCHA appuie les mesures pratiques de respect de ces principes grâce à ses équipes humanitaires de pays, ses relations avec les Etats et acteurs non étatiques et sa participation au développement des politiques au sein du Secrétariat des Nations Unies.

Quelle est la position d'OCHA?

- Les principes humanitaires dictent notre propre conduite en tant qu'acteurs humanitaires.
- Notre respect des principes humanitaires a une incidence sur notre crédibilité, et donc sur notre capacité à mener des négociations avec les acteurs concernés, et à établir un accès sécurisé aux populations touchées. Il ne suffit toutefois pas de les réciter. La théorie doit se traduire dans les faits. En d'autres termes, les acteurs humanitaires doivent « prêcher par l'exemple ».
- De multiples pressions sont exercées sur les acteurs humanitaires pour qu'ils compromettent les principes humanitaires. Cela peut se traduire par exemple par la fourniture d'une aide humanitaire à des fins politiques. Préserver l'intégrité d'une action humanitaire qui repose sur des principes face à de telles pressions est essentiel mais difficile. Le compromis est préjudiciable à une action humanitaire efficace.
- Les négociations humanitaires avec les parties en conflit, dans l'unique but de réaliser les objectifs humanitaires, sont indispensables. Elles comprennent des activités de liaison constantes et des négociations avec les acteurs non étatiques armés. Les principes humanitaires sont à la base des négociations qu'ils alimentent.

Pour en savoir plus

- Résolution 46/182 des Nations Unies:
http://www.un.org/french/documents/view_doc.asp?symbol=A/RES/46/182
- Le Code de conduite de la Croix-Rouge:
<http://www.icrc.org/web/fre/sitefre0.nsf/html/code-of-conduct-290296>
- Rapport annuel d'OCHA 2008:
<http://www.icrc.org/web/fre/sitefre0.nsf/html/code-of-conduct-290296>

République démocratique du Congo (RDC): en décembre 1999, le conflit entre les groupes ethniques Lendu et Hema entraîne le déplacement de plus de 140 000 personnes. OCHA et un groupe d'ONG se mobilisent rapidement pour faire face à la situation. Peu de temps après, Hema et Lendu accusent la communauté humanitaire de prendre parti pour l'un ou l'autre des deux groupes ethniques. Le groupe Hema, en particulier, accuse Médecins Sans Frontières (MSF) de ne fournir une aide qu'à la communauté Lendu. Une attaque est alors lancée contre l'une des équipes de MSF. Pour convaincre les deux communautés de la neutralité des activités humanitaires, un membre d'OCHA lance alors des négociations avec les dirigeants de chaque communauté et se rend sur les lieux où se sont produits les incidents. « Nous avons prouvé que les besoins étaient les mêmes et que la réponse humanitaire était également la même », a déclaré au moment des faits un conseiller humanitaire. « Ils ont ainsi pu retourner dans leur communauté et expliquer pourquoi nous aidions les deux parties ». OCHA organisa ensuite des comités de liaison humanitaire comprenant les dirigeants Hema et Lendu, ce qui permit de rétablir leur autorité au sein de leur communauté. Cette expérience servit également d'exemple aux acteurs humanitaires.²

² Handbook on United Nations Multidimensional Peacekeeping Operations, DPKO 2003, pp165

Contact

Jenny McAvoy
Section de la protection
des civils, PDSB,
mcavoy@un.org